



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2467

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Projet directeur Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2467**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête urbaine et sociale des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

Ce projet est l'occasion de retrouver le prestige de grands sites du patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de valoriser des éléments urbains, architecturaux et paysagers remarquables, de valoriser le corridor biologique de la Saône et de mettre à disposition des habitants de l'agglomération et autres visiteurs de grandes promenades naturelles et urbaines en lien avec les activités nautiques et sportives portées par le plan d'eau.

Parmi l'ensemble des opérations identifiées par la stratégie opérationnelle du projet directeur Rives de Saône, l'aménagement de la promenade du Défilé à Lyon 1er et Lyon 2° permet de retrouver une promenade au plus près de l'eau au cœur même du centre de l'agglomération, du bas-port Tilsitt au bas-port Gillet.

Cette opération est inscrite dans la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016 établie avec la Région Rhône-Alpes. L'obtention des subventions doit faire l'objet de dépôt de demandes établies suivant l'avancée du projet.

Les individualisations d'autorisation de programme complémentaires d'un montant de 2 150 000 € TTC relatives aux études de maîtrise d'œuvre, pour la promenade du Défilé de la Saône, ont été votées par délibérations du Conseil n° 2010-1491 et n° 2010-1761 des 31 mai et 20 septembre 2010.

Il est proposé d'autoriser monsieur le Président à demander les financements de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité pour un montant minimum de 650 000 € pour les études de maîtrise d'œuvre ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité, une première subvention d'équipement d'un montant minimum de 650 000 € pour les études de maîtrise d'œuvre de la promenade du Défilé de la Saône à Lyon 1er, et Lyon 2°,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2074 pour un montant total de 650 000 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 400 000 € en 2011,
- 250 000 € en 2012.

3° - La recette à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 132 200 - fonction 824 pour un montant de 650 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.